

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 7 mai 2018 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Meagan Reid, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2018-162 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 7 mai 2018. Il est 19 h 02.

11 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTÉ

2018-163 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS D'AVRIL 2018

- | | | |
|---|-------|--|
| 1 | FB.40 | Escadron 670 Haut-St-François
<i>Lettre d'invitation</i> |
| 2 | FB.40 | Ville de Lévis
<i>Activité de formation de l'Association québécoise d'urbanisme à Lévis</i> |
| 3 | FB.20 | Club de Patinage artistique d'East Angus
<i>Remerciements</i> |
| 4 | SB.20 | Chambre de Commerce du Haut-Saint-François
<i>Tournoi de golf</i> |
| 5 | FB.40 | Fondation Pauline Beaudry
<i>Invitation souper bénéfice</i> |
| 6 | FB.40 | Intro-travail
<i>Conférence le choc des générations</i> |
| 7 | FD.60 | Cité-École Louis-Saint-Laurent
<i>Demande d'aide pour le gala méritas 2018</i> |

- | | | |
|----|--------------|--|
| 8 | FD.60 | Équipe les Villaines CIBC East Angus
<i>Demande de don pour Tour CIBC Charles-Bruneau</i> |
| 9 | FB.20 | Réseau Environnement
<i>Remerciements</i> |
| 10 | FD.60 | Chevaliers de Colomb
<i>Demande d'utilisation d'une espace publicitaire dans le Haut-Saint-Francois</i> |
| 11 | SB.20 | Chambre de Commerce
<i>Tournoi de golf</i> |
| 12 | FB.20 | Fondation Christian Vachon
<i>Remerciements</i> |
| 13 | FB.20 | Englobe
<i>Don de compost</i> |
| 14 | 1337-35-2387 | M. Martin Boisvert
<i>Désaccord – changement de zonage</i> |
| 15 | FD.60 | La Passerelle
<i>Demande d'aide financière pour achat de lunettes</i> |

2018-164 CORRESPONDANCES D'AVRIL 2018

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
 Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
 À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
 QUE les correspondances du mois d'avril 2018 soient reçues.

ADOPTÉ

2018-165 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Michel Champigny
 Appuyé par le conseiller Dany Langlois
 À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
 QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril 2018, ainsi que la séance extraordinaire du 23 avril 2018, soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie.

ADOPTÉ

2018-166 RÉSILIATION ENTENTE - DÉNEIGEMENT ET DÉGLACAGE ROUTE 112 ET 214

ATTENDU QUE les portions des routes 214 et 112 qui traversent la Ville de East Angus appartiennent au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville a une entente avec ce ministère pour le déneigement et le déglacage de ces routes;

ATTENDU QUE ce contrat vient à échéance le 1^{er} juin 2018;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
 Appuyé par le conseiller Dany Langlois
 À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
 QUE le Ville informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'elle ne souhaite pas renouveler l'entente pour

l'année 2018-2019 étant donné que les coûts occasionnés par ce contrat sont plus élevés que le montant forfaitaire reçu.

ADOPTÉ

2018-167 UTILISATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE PAR LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut prévenir les actes de vandalisme et la violence physique et verbale.

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville autorise l'installation de caméras de surveillance à l'intérieur de ses immeubles et dans lieux publics lui appartenant.

ADOPTÉ

2018-168 SIGNATURES – VENTE DE TERRAINS

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse, Lyne Boulanger, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le document de vente d'une partie du lot 4 182 798 (superficie 105,1 mètres carrés) et une partie du lot 4 182 798 (superficie 68,4 mètres carrés) pour la somme de 1 \$ à la succession Benoit Boislard.

ADOPTÉ

2018-169 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois d'avril au montant de 278 538.77 \$ ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois d'avril au montant de 123 052.86 \$, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2018-170 SIGNATURES – ENTENTE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES PUTRESCIBLES - VALORIS

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse, Lyne Boulanger, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative au traitement des matières putrescibles de la Ville de East Angus avec Valoris.

ADOPTÉ

2018-171 DÉPÔT – PROJETS – FDT

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement local a recommandé des projets au conseil municipal le 25 avril 2018.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville dépose les projets suivants au FDT :

- 1) Mandat pour l'aménagement d'un garage municipal comprenant une aire de dépôt pour les matières dangereuses et pour la récupération de différents matériaux au coût total de 45 000 \$;
- 2) Mandat pour la revitalisation et l'aménagement de la rue Saint-Gérard afin d'améliorer l'accès du secteur institutionnel en auto, à vélo et à pied (CHSLD, CLSC, Polyvalente Louis-St-Laurent, aréna, CPE, Office d'habitation) au coût total de 20 350,58 \$.
- 3) Mandat pour un plan d'urbaniste et un plan d'architecte du golf pour le terrain de golf au coût total de 25 000 \$.

QUE la Ville s'engage à payer jusqu'à un maximum de 50 % du coût de financement de tous les projets. **ADOPTÉ**

2018-172 DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville, daté du 30 avril 2018, soit accepté, tel que présenté par le secrétaire-trésorier. **ADOPTÉ**

2018-173 AUGMENTATION DE LA LIMITE DES CARTES DE CRÉDIT

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise Bruno Poulin, secrétaire-trésorier à formuler une demande pour augmenter les limites de crédit des cartes de David Fournier et Bruno Poulin à 5 000 \$.

ADOPTÉ

2018-174 DÉROGATION MINEURE – 94-96 RUE HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Aline Bédard, qui est à l'effet d'autoriser pour la remise, une marge de recul de 0,76 mètre à la limite de la propriété au lieu de 1,00 mètre et une marge de recul de 0,67 mètre à la limite nord de la propriété au lieu de 1,00 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par madame Aline Bédard soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2018-175 DÉROGATION MINEURE – 102 RUE SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Nicolas Plante, qui est à l'effet d'autoriser pour le garage, une marge de recul de 0,76 mètre au coin nord-est du garage au lieu de 1,00 mètre et une marge de recul de 0,97 mètre au coin sud-est du garage au lieu de 1,00 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Nicolas Plante soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2018-176 INSTALLATION DE COMPTEUR D'EAU

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur des travaux publics, Paul St-Cyr soient autorisés à installer des compteurs d'eau dans les propriétés suivantes :

- 155, rue Angus Sud
- 81, rue Angus Nord
- 15, rue Angus Sud

ADOPTÉ

**2018-177 ADJUDICATION DE CONTRAT – OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS - VÉRIFICATIONS LIÉES À LA
DÉMARCHE D'AUTORISATION DES PROJETS
COMPORTANT LE REJET D'UNE FORTE CHARGE
D'AZOTE AMMONIACAL DANS DES OUVRAGES
MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de services professionnels pour les vérifications liées à la démarche des projets comportant le rejet d'une forte charge d'azote ammoniacal dans des ouvrages municipaux à la firme Asisto Inc., pour un montant de 12 400 \$, excluant les taxes, conformément aux documents datés du 25 avril 2018 et conditionnellement à ce que le mandat soit complété pour le 25 mai 2018. **ADOPTÉ**

**2018-178 ADJUDICATION DE CONTRAT – ENTRETIEN DES
VÉGÉTAUX VIVACES AU PARC DES DEUX RIVIÈRES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat d'entretien des végétaux vivaces au Parc des Deux Rivières à l'entreprise Un Brin d'Ail Inc., pour un montant de 5 505 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 30 avril 2018. **ADOPTÉ**

**2018-179 ADJUDICATION DE CONTRAT – RECHERCHE DE FUITES
PRÉCISES AVEC CORRÉLATEUR ACOUSTIQUE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de recherche de fuites d'eau précises avec corrélateur acoustique à la firme AquaData, pour un montant de 5 070 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 14 septembre 2017. **ADOPTÉ**

2018-180 AFFICHAGE PUBLICITAIRE TERRAIN DE SOCCER

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville autorise l'affichage des partenaires du Club de soccer Les Dribbleurs sur les clôtures des terrains de soccer à l'exception de la clôture parallèle à la rue Kennedy et ce, du 1^{er} mai au 30 septembre. **ADOPTÉ**

2018-181 ADHÉSION – CONSEIL SPORTS LOISIRS DE L'ESTRIE

Proposé parle conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adhère au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie pour l'année 2018 au coût de 100 \$.

Que Vincent Héraud ainsi que Meagan Reid soient mandatés pour représenter la Ville auprès de l'organisme. Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-701-10-494. **ADOPTÉ**

2018-182 ACHAT - TUILES POUR SALLE DES CHEVALIERS

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE suite à la confirmation d'une subvention de 7000 \$ pour la réfection de plancher pour la salle des Chevaliers, la Ville accepte de payer la différence du coût des matériaux, soit 4 700.13 \$ (11 700.13 \$ - 7 000 \$) aux Chevaliers de Colomb. **ADOPTÉ**

2018-183 MISE A PIED – ISABELLE GAGNON

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE madame Isabelle Gagnon soit mise à pied en date du 11 mai 2018. **ADOPTÉ**

2018-184 MISE A PIED – RICHARD THÉRIAULT

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE monsieur Richard Thériault soit mis à pied en date du 11 mai 2018. **ADOPTÉ**

2018-185 ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUVELLEMENT 2018-2019

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public en 2013 afin d'obtenir d'un assureur, une tarification pour les régimes d'assurance collective des employés des organisations municipales membres du Regroupement des municipalités et organismes municipaux Estrie-Montérégie;

ATTENDU que le contrat octroyé en 2014 fut renouvelé pour 2015, 2016 et pour 2017 qu'il y a lieu maintenant de pourvoir à nouveau à son renouvellement pour l'année 2018;

ATTENDU qu'un rapport complet d'analyse des conditions de renouvellement fut soumis aux membres du comité de gestion du regroupement les 29 janvier et 5 février 2018 par le Groupe Mallette actuaires, consultant de l'UMQ en matière d'assurance collective, et qu'il y est recommandé, tel que permis par la loi et le cahier des charges, de renouveler le contrat avec l'assureur La Capitale;

ATTENDU que le comité de gestion du Regroupement des municipalités et organismes municipaux Estrie-Montérégie a entériné, lors d'une conférence téléphonique tenue le 5 février 2018, les recommandations du consultant;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le contrat pour la fourniture des différentes couvertures d'assurance collective des employés du Regroupement des municipalités et organismes municipaux de Estrie-Montérégie soit renouvelé auprès de l'assureur La Capitale, selon les conditions de renouvellement obtenues par le consultant Malette actuaires, présentés aux membres du comité de gestion et entérinées le 5 février 2018.

ADOPTÉ

**2018-186 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT
REGROUPÉ - SOLUTION UMQ - REGROUPEMENT ESTRIE-
MONTÉRÉGIE**

Durée maximale : 2019-2024

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de East Angus et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés, pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence ;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la Ville de East Angus mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Ville de East Angus s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de East Angus durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au

consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville de East Angus joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la Ville de East Angus s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

QUE la Ville de East Angus accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant. **ADOPTÉ**

**2018-187 ADJUDICATION DE CONTRAT – IMPLANTATION DE LA
MÉTHODE SMI**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat à SMI Performance pour l'implantation personnalisée de la méthode SMI pour les services administratifs, pour un montant de 8 000 \$ excluant les taxes, conformément au document daté du 25 avril 2018. **ADOPTÉ**

2018-188 ENGAGEMENTS SENTINELLES – ÉTÉ 2018

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville engage Laurie Jones, Laury Gagné et Olivier Thérout (de façon temporaire), à titre d'étudiants dans le programme Sentinelles. **ADOPTÉ**

**2018-189 TOURNOIS DE GOLF – CHEVALIERS DE COLOMB ET
CHAMBRE DE COMMERCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète deux quatuors de golf au coût de 640 \$ pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb du 16 juin 2018.

QUE la Ville achète un quatuor de golf au coût de 436,92 \$, ainsi que deux soupers au coût de 80.48 \$, pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François, le 1er juin 2018.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2018-190 OBSERVATOIRE DU MONT-MEGANTIC

CONSIDÉRANT QUE l'observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'Astrolab et les activités de vulgarisation;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du parc National du Mont-Mégantic (PNMM);

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la présentation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises;

Il est unanimement résolu

QUE le Conseil de la Ville de East Angus appui la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic.

QUE la Ville de East Angus délègue le préfet et le directeur général de la MRC du Haut-Saint-François afin qu'ils participent aux rencontres du comité responsable, en ayant le mandat de prendre toute action favorisant l'atteinte de l'objectif.

ADOPTÉ

2018-191

DON – GALA MÉRITAS

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville offre un don de 50 \$ au comité du gala des mérites scolaires de la Cité-école Louis-Saint-Laurent.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**
2018-192 DON – TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville offre un don de 50 \$ au Tour CIBC Charles-Bruneau pour la guérison des enfants atteints de cancer.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2018-193 FÉLICITATIONS – JEUNES

Il est unanimement résolu

Que des félicitations soient transmises à tous ces jeunes pour leur implication citoyenne, soit : Kevin Girard, Christopher Charest, Jason Brochu, Caroline Beauregard, Anthony Guillette, Guyaume Charest, Raphaël Seminaro et Yan Barolet-Breton. **ADOPTÉ**

2018-194 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 747 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 747 intitulé « Règlement de construction » et visant à remplacer le Règlement de construction numéro 531 sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

2018-195 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 749 – RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Champigny, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 749 intitulé « Règlement de conditions d'émission de permis de construction » et visant à remplacer le Règlement de conditions d'émission de permis de construction numéro 533 sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

2018-196 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 764 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Meagan Reid, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 764 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 » sera présenté pour adoption.

Le règlement numéro 764 a pour but :

1. de respecter les objectifs du plan d'urbanisme numéro 744 ;
2. d'ajuster la limite des zones assujetties à la procédure d'évaluation qualitative des projets (construction, démolition, agrandissement, modification changeant l'apparence

- extérieure d'un bâtiment principal visible de la rue, installation ou le remplacement d'une enseigne) en fonction du nouveau règlement de zonage numéro 745 ;
3. d'intégrer de nouvelles zones assujetties à la procédure d'évaluation qualitative des projets décrits précédemment.

Le règlement numéro 764 touche les zones suivantes : Ra-10, Ra-15, Ra-16, Ra-17, Rb-3, une partie de Rb-4 (lots contigus à la rue Saint-Jean Ouest), Rb-5, Rb-11, Rb-18 (lots contigus à la rue Saint-Hilaire), Rb-19, une partie de Rb-20 (terrains contigus à la rue York), Rc-5, Rc-6, Rc-7, C-1, C-2, C-3, Ind-2, I-4, IP-1, IP-2, IP-3, Rec-3 et Rec-6, le tout tel que représenté sur le plan de zonage annexé au règlement de zonage numéro 745.

Par cet avis de motion, ne peut être délivré aucun permis de construction ou de lotissement ni aucun certificat d'autorisation ou d'occupation dont la délivrance, advenant l'adoption du règlement numéro 764, sera assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés. **ADOPTÉ**

2018-197 ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT 747 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de East Angus a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la construction sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 744 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 7 mai 2018, le projet de règlement numéro 747 remplaçant le Règlement de construction de la Ville de East Angus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le Projet de règlement de construction numéro 747, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 22 mai 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement remplaçant le Règlement de construction est également donné en ce jour, le 7 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet du règlement 747 intitulé « Premier projet règlement 747 Règlement de construction » soit adopté. **ADOPTÉ**

2018 -198 ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT 749 RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de East Angus a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un

règlement concernant les conditions d'émission d'un permis de construction sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 744 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 7 mai 2018, le projet de règlement numéro 749 remplaçant le Règlement concernant les conditions d'émission de permis de construction;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le Projet de règlement concernant les conditions d'émission de permis de construction numéro 749, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue 22 mai 2018.

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement remplaçant le Règlement concernant les conditions d'émission de permis de construction est également donné en ce jour, le 7 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet du règlement 749 intitulé « Premier projet règlement 749 Règlement concernant les conditions d'émission des permis de construction » soit adopté.

ADOPTÉ

2018-199 ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT 764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 est en vigueur sur le territoire de la Ville de East Angus;

ATTENDU QUE la Ville procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 doit être conforme au plan d'urbanisme numéro 744;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 7 mai 2018, le projet de règlement numéro 764 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 afin :

1. de respecter les objectifs du plan d'urbanisme numéro 744;
2. d'ajuster la limite des zones assujetties à la procédure d'évaluation qualitative des projets en fonction du nouveau règlement de zonage numéro 745;
3. d'intégrer de nouvelles zones assujetties à la procédure d'évaluation qualitative des projets;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement numéro 764 en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 22 mai 2018 à 19 h à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 764 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 est également donné en ce jour, le 7 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet du règlement 764 intitulé « Premier projet règlement 764 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 » soit adopté.

ADOPTÉ

2018-200 DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT 747, 749 ET 764

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté

Que l'assemblée publique de consultation des projets de règlements 747, 749 et 764 soit fixée au 22 mai 2018 à 19 h, à l'Hôtel de Ville de East Angus.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2018-201 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 01.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2018-169	Approbation des comptes
2018-170	Signatures – Entente de traitement des matières putrescibles – Valoris
2018-171	Dépôt – Projets – FDT
2018-176	Installation de compteur d'eau

- 2018-177 Adjudication de contrat – Offre de services professionnels – Vérifications liées à la démarche d'autorisation des projets comportant le rejet d'une forte charge d'azote ammoniacal dans des ouvrages municipaux
- 2018-178 Adjudication de contrat – Entretien des végétaux vivaces au Parc des Deux Rivières
- 2018-179 Adjudication de contrat – Recherche de fuites précises avec corrélateur acoustique
- 2018-181 Adhésion – Conseil Sports loisirs de l'Estrie
- 2018-182 Adjudication de contrat – Tuiles pour salle des Chevaliers
- 2018-185 Assurance collective – Renouvellement 2018-2019
- 2018-186 Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Regroupement Estrie-Montérégie
- 2018-187 Adjudication de contrat – Implantation de la méthode SMI
- 2018-188 Engagements Sentinelles – Été 2018
- 2018-189 Tournois de golf – Chevaliers de Colomb et Chambre de Commerce
- 2018-191 Don – Gala Méritas
- 2018-192 Don – Tour CIBC Charles-Bruneau